



Impact Réseau Radio du Futur pour les exploitants tunnels

Premiers éléments de réflexion



Séverine Besson



Cadre réglementaire actuel

IT - annexe 2 de la circulaire 2000-63

décret n° 2006-106 du 3 février 2006 (AUT)

décret n° 2006-165 du 10 février 2006 (INPT)

arrêté du 10 novembre 2008 → arrêté du 7 juillet 2021

Continuité des communications
des services de secours

Tunnel urbain 500m
Tunnel non urbain 800m
Cantonnement
D3 D4 – radio FM+incrustation

⇒ Nouveau tunnel ou
modifications substantielles

- 85 dbm

Routier, fluvial, ferroviaire, **TGU**

→
58 tunnels urbains
37 tunnels non urbains



RRF : réseau radio du futur

Porté par le **Ministère Intérieur** (DSCGC) :

Support : téléphonie mobile opérée

Contractualisation en cours

Échéances : 2023 (Rugby) et 2024 (JO)

Testes publiés en septembre 2022

Période transitoire cohabitation INPT/RRF

Bascule terminée en 2025

En parallèle :

Modernisation radio des DIR

New Deal mobile



Réunions CETU/DIT/DGSCGC
Notes d'enjeux

Groupe de travail tunnels tout mode DIT/DGSCGC/OIV pour adapter la réglementation

Échanges CETU/TDF/DIRCE

- Identifier les dispositions techniques qui seront mises en œuvre y compris **coût et période transitoire**
- couvrir l'ensemble des tunnels concernés (500 m en urbain et 800 m non urbain) y compris **parties annexes servant aux secours et à l'évacuation**
- décliner, exigences **sûreté de fonctionnement**,
- Lien avec les **CME** concernées
- Devenir radio FM/incrustation message

Déploiement téléphonie mobile dans les tunnels
Travaux neufs ou rénovation radio
Anticipations possibles ?